



la Chambre de commerce
du Montréal métropolitain

Le parc Jean-Drapeau, terrain de jeu de la métropole

.....

Recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain dans le cadre de la consultation sur le plan directeur de développement et d'aménagement du parc Jean-Drapeau 2018-2028 menée par l'Office de consultation publique de Montréal

26 septembre 2018

Table des matières

Préambule.....	3
Contexte.....	3
Introduction.....	4
Le terrain de jeu de la métropole	4
Une vocation à préciser.....	4
1. Un lieu de divertissement qui doit (re)devenir incontournable	4
2. Une accessibilité qui doit être améliorée	5
Bonifier l'offre de transport collectif	6
Améliorer les déplacements entre les attractions du site.....	6
3. Pour une offre commerciale bonifiée	7
Envisager une offre hôtelière	7
Aménager des aires de restauration	7
Stimuler le calendrier hivernal.....	8
4. Du financement et une gouvernance efficace.....	8
Explorer de nouveaux modèles d'affaires	8
Instaurer une gouvernance efficace.....	9
Conclusion	9
Synthèse des recommandations	10

Préambule

Forte d'un réseau de plus de 7 000 membres, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) agit sur deux fronts : porter la voix du milieu des affaires montréalais et offrir des services spécialisés aux entreprises et à leurs représentants. Toujours au fait de l'actualité, elle intervient sur des dossiers déterminants pour la prospérité des entreprises et de la métropole. Avec l'appui de ses experts Acclr, la CCMM vise à accélérer la création et la croissance des entreprises de toutes tailles, ici et à l'international.

Contexte

Le parc Jean-Drapeau (PJD) est l'un des lieux les plus fréquentés de Montréal et son achalandage est à la hausse depuis les dernières années¹. Unique parmi les parcs des grandes métropoles nord-américaines, le PJD est appelé à poursuivre sur sa lancée et la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) a établi un plan directeur pour en déterminer la vision, les valeurs et les orientations des dix prochaines années. Le milieu des affaires accueille favorablement cette initiative qui vise à soutenir la croissance et le développement des activités culturelles dans cet environnement unique de la région métropolitaine.

La CCMM, désignée comme partie prenante par la SPJD dans le document sur l'état des lieux préparé pour la présente consultation, s'intéresse aux activités du PJD depuis plusieurs années. Au fil des ans, la CCMM a d'ailleurs accueilli à quelques reprises la SPJD à la tribune de son forum annuel sur les grands projets de la métropole.

La CCMM a également rappelé à de multiples reprises l'importance stratégique du PJD lors de divers processus de consultation sur des enjeux métropolitains, dont la consultation de l'Office de consultation publique de Montréal sur la Stratégie centre-ville, en 2016, et la consultation publique de la Société immobilière du Canada au sujet du plan directeur préliminaire pour la revitalisation du Vieux-Port de Montréal, en 2017.

¹ Moyenne de 3,3 % d'augmentation annuelle depuis 2013, selon l'*État des lieux du parc Jean-Drapeau préparé dans le cadre des consultations publiques et préparation du plan directeur de développement et d'aménagement du parc Jean-Drapeau 2018-2028*.

Introduction

Inauguré en 1874, le parc Jean-Drapeau a été le premier parc public de Montréal. Pour définir une vision à long terme pour ce lieu emblématique, il importe de souligner le rôle fondamental qu'il a occupé dans l'histoire moderne de la métropole. Le parc et ses îles évoquent l'Expo 67, Terre des Hommes, les Jeux olympiques de 1976 ainsi que le coureur automobile Gilles Villeneuve triomphant sur la piste qui porte aujourd'hui son nom. Une partie de la renommée internationale de Montréal s'est développée sur ce site, qui est aujourd'hui une source de fierté pour les Montréalais.

Le terrain de jeu de la métropole

Toute métropole doit disposer de vastes espaces extérieurs permettant d'accueillir des événements à grand déploiement, des activités familiales ainsi que des aires de repos et d'évasion. Des destinations pensées pour divertir autant les citoyens que les touristes. À cet égard, il faut se rappeler que le PJD a été pensé et créé pour devenir le terrain de jeu de la métropole.

Des événements prisés s'y déroulent à l'année, de la Fête des neiges l'hiver aux Week-ends du monde l'été, en passant par celles prenant place aux installations permanentes de la plage Jean-Doré, de la Biosphère et du musée Stewart, pour n'en nommer que quelques-unes. Plusieurs autres attractions contribuent à la renommée de la métropole, comme le Casino de Montréal, le parc d'attractions La Ronde, le festival Osheaga ou le Grand Prix de Formule 1 du Canada.

Toutes ces activités génèrent un achalandage important et des retombées économiques considérables pour le parc et la Ville de Montréal. En 2016, plus de huit millions de visiteurs ont fréquenté le parc Jean-Drapeau. Parmi eux, un sur cinq était un touriste.

Une vocation à préciser

L'élaboration du plan directeur de développement et d'aménagement du parc Jean-Drapeau 2018-2028 offre une occasion unique de consolider le rôle du PJC dans la métropole. Pour ce faire, nous devons bâtir sur les succès d'achalandage du Casino de Montréal et de La Ronde, deux lieux de divertissement qui comptent pour plus de 80 % des visites au parc². Parmi les attraits touristiques de Montréal, seul le Vieux-Port de Montréal attire plus de visiteurs que le Casino annuellement.

Le PJD présente un potentiel énorme encore sous-exploité. Le présent exercice doit mener à une refonte de la vision, des valeurs et des orientations du parc pour tous les Montréalais.

1. Un lieu de divertissement qui doit (re)devenir incontournable

De façon à bien orienter son développement, la vocation du parc sur laquelle doit s'appuyer la réflexion doit être claire. De l'aveu même des acteurs de la SPJC, le parc vit depuis presque toujours une tension entre les volets « divertissement » et « nature » de son offre.

La métropole compte sur un lieu exceptionnel qui surplombe la ville – le parc du Mont-Royal – et où les Montréalais et les touristes ont accès à un environnement naturel. La région métropolitaine peut également compter sur le parc national des Îles-de-Boucherville, situé à seulement 5 km du centre-ville, pour les

² L'achalandage représente environ 5,5 millions de visiteurs annuels pour le Casino et 1 million pour La Ronde, selon l'*État des lieux du parc Jean-Drapeau préparé dans le cadre des consultations publiques et préparation du plan directeur de développement et d'aménagement du parc Jean-Drapeau 2018-2028*.

activités nautiques, pédestres et fauniques. La ville est donc déjà dotée de deux sites de grande envergure qui mettent en valeur et protègent des espaces naturels au bénéfice de tous.

La métropole doit compter comme atout, à proximité de son centre-ville, un lieu où peuvent cohabiter diverses activités de divertissement destinées à des publics variés : familles, jeunes adultes, clientèle d'affaires, etc. Il en va de l'essence même d'un parc situé en milieu urbain.

C'est d'ailleurs ce que permettent les festivals de musique qui se déroulent chaque été au PJD. Ces festivals sont des succès populaires et commerciaux qui génèrent d'importantes retombées pour la métropole. Le festival Osheaga, l'événement le plus célèbre du lot, figure au quatrième rang des festivals sur le plan des retombées économiques provenant de l'extérieur du Québec, après le Festival international de jazz de Montréal, le Grand Prix de Formule 1 du Canada et l'International des feux Loto-Québec. En 2018, il a attiré 135 000 festivaliers, dont 70 % étaient des touristes. L'année dernière, Osheaga a généré 19 millions de dollars de retombées économiques, dont 15,2 millions provenant de l'extérieur du Québec – la proportion la plus élevée des grands festivals montréalais³.

Les éditions 2018 des festivals de musique Heavy Montréal et '77 Montréal ont quant à eux attiré au PJD un total de 35 500 visiteurs entre le 27 et le 29 juillet, dont 36,7 % provenaient de l'extérieur du Québec.⁴

Avec l'ouverture en 2019 de l'amphithéâtre naturel de 65 000 places, il est envisageable de penser que les retombées économiques de ces grands festivals pourraient croître et que, par le fait même, le PJD pourrait renforcer son rôle de moteur économique au sein de la métropole.

Dans ce contexte, le milieu des affaires estime que le PJD doit résolument se positionner en tant que lieu de divertissement ou, en d'autres termes, se définir comme terrain de jeu de la métropole. Le parc a d'ailleurs été pensé et créé à cette fin. Les statistiques d'achalandage démontrent déjà que les citoyens et les touristes qui fréquentent les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame y vont principalement pour se divertir, ce qui fait du PJD le lieu tout désigné pour répondre aux besoins de divertissement des clientèles variées de la métropole.

Cela étant dit, la CCMM préconise de protéger l'écrin naturel qui englobe le parc, avec sa canopée abondante et son accès au fleuve, tout en préservant le volet nature de son offre d'activités. D'ailleurs, il est important de souligner que le PJD vise à atteindre, d'ici 2022, la même densité de canopée que celle qui existait avant la construction de l'amphithéâtre naturel, amorcée en 2016.

Recommandation 1 : Centrer la vocation du parc Jean-Drapeau sur une vision axée sur le divertissement pour en faire le terrain de jeu de la métropole.

Recommandation 2 : Poursuivre une stratégie de renforcement des événements culturels internationaux qui ont lieu au PJD et miser sur les infrastructures récemment construites.

2. Une accessibilité qui doit être améliorée

Le parc Jean-Drapeau doit avoir pour objectif de devenir un endroit recherché de la métropole, au même titre que la rue Sainte-Catherine et le Vieux-Montréal sont des destinations incontournables pour les citoyens de la région métropolitaine et les touristes qui la visitent. Le PJD doit se donner pour ambition d'imiter les grands parcs urbains du monde, comme le Central Park de New York, le Hyde Park de Londres ou le Stanley Park de Vancouver, pour passer du statut de « connu » à celui de « recherché ».

³ Vincent Brousseau-Pouliot, *Quel festival génère le plus de retombées au Québec?*, La Presse, 3 juillet 2018 [En ligne : <http://www.lapresse.ca/affaires/economie/quebec/201807/03/01-5188054-quel-festival-genere-le-plus-de-retombees-au-quebec.php>]

⁴ Agence QMI, *Plus de 27 000 spectateurs à Heavy Montréal*, Le Journal de Montréal, 31 juillet 2018 [En ligne : <https://www.journaldemontreal.com/2018/07/31/plus-de-27-000-visiteurs-a-heavy-montreal-1>]

Il doit devenir un endroit incontournable, peu importe la saison. Une partie importante de la solution pour faire du PJD un lieu plus attrayant réside dans l'amélioration de son accessibilité. La réflexion en cours doit s'attarder aux accès au parc et à la mobilité sur le site. Le PJD est accessible en métro et en voiture, mais son accès demeure difficile depuis le centre-ville. De plus, même une fois sur le site, il n'est guère facile de s'orienter et de se déplacer au sein même du parc. Les déplacements vers, depuis et dans le PJD doivent être simples et fluides. Ce vaste site permet la cohabitation à la fois de la voiture et des transports actifs et collectifs.

En ce moment, il y a lieu de penser que le Casino de Montréal, qui constitue le principal générateur de déplacements sur le site du PJD, est le partenaire du parc qui souffre le plus des difficultés d'accès au lieu. Le détournement des voitures en raison du manque de fluidité pour se rendre au Casino et le nombre limité d'espaces de stationnement à proximité engendrent sans doute des pertes de revenus. Il s'agit d'une situation qui entraîne aussi une perte d'achalandage considérable pour le parc lui-même.

Bonifier l'offre de transport collectif

Le Vieux-Port de Montréal est le lieu de la métropole le plus fréquenté par les touristes. Les îles du PJD sont visibles depuis le Vieux-Port, mais y accéder est complexe. Elles ne doivent pas uniquement être des éléments que l'on voit de loin, il faut aussi pouvoir les visiter, les vivre. Il importe ainsi de bonifier l'offre de transport collectif, soit en améliorant l'offre existante ou en développant de nouveaux projets.

Deux éléments doivent cependant se démarquer si de nouveaux projets pour bonifier l'offre de transport collectif devaient voir le jour. D'abord, il faut en faire un outil qui permettra aux touristes de mieux se déplacer et qui contribuera également à la qualité de vie des Montréalais. L'usage touristique ne doit pas être la seule finalité. Ensuite, il faut miser sur le design du projet. La conception doit être d'un calibre qui s'harmonise avec le Vieux-Port et le Vieux-Montréal, deux joyaux qu'il faut éviter de défigurer. Ces deux éléments sont essentiels pour faciliter l'acceptabilité sociale de tout nouveau projet d'envergure.

Dans le passé, plusieurs idées ont été mises de l'avant. En 2011, à la tribune de la CCMM, Normand Legault, alors président du conseil d'administration de la SPJD, avait notamment exposé un projet de monorail qui répondait à plusieurs enjeux d'accessibilité au site et de déplacement entre les différentes attractions du parc. Une version revisitée de ce projet pourrait répondre à plusieurs enjeux cernés par le PJD.

Un autre moyen d'accéder aux îles est d'emprunter une navette fluviale qui offre des départs à partir du Vieux-Port. Cette option est toutefois méconnue du grand public et mériterait d'être davantage mise de l'avant. Si elles sont abordables et simples d'utilisation, ces navettes ont le potentiel de devenir une attraction en soi. Les attractions touristiques du Vieux-Montréal seraient nombreuses à en profiter.

Finalement, le métro devrait être un moyen privilégié pour se rendre au PJD. Le parc est majoritairement fréquenté le week-end. Or, la fréquence de passage actuelle est parfois faible, selon le moment de la journée. L'attente est souvent plus longue que le trajet à parcourir dans le métro depuis le centre-ville de Montréal ou Longueuil. Il est nécessaire de collaborer avec la Société de transport de Montréal pour améliorer la fréquence de passage, surtout en haute saison, la fin de semaine et lors d'événements prisés des foules.

Recommandation 3 : Faciliter l'accessibilité au parc Jean-Drapeau en bonifiant l'offre de transport collectif pour les déplacements vers et depuis le parc.

Améliorer les déplacements entre les attractions du site

Le PJD est un parc de 236 hectares, si bien que quelques kilomètres séparent les attractions. Des navettes aux passages fréquents sont présentement disponibles pour se rendre du métro Jean-Drapeau au Casino de Montréal, à la plage Jean-Doré et à La Ronde. Il y a également quatre stations de BIXI sur le site. Malgré cela, il demeure difficile de se déplacer d'un site à un autre. Il faut donc que les attractions soient mieux

reliées entre elles. La bonification de l'offre de transport collectif au sein même du site du PJD faciliterait les déplacements et améliorerait l'expérience des visiteurs.

De par sa localisation géographique, son environnement et le type de déplacement qui y est effectué, le PJD représente également un site idéal pour expérimenter les nouvelles technologies de mobilité intelligente. Par exemple, la Ville de Candiac a récemment annoncé l'essai d'une navette autonome sur son territoire.⁵ Sur l'île de Montréal, le Parc olympique testera la phase 2 de son projet de navettes électriques et autonomes à l'automne 2018 et invitera le public à les utiliser.⁶ En raison de la composition de ses rues et de son relatif détachement par rapport au réseau routier, le PJD offrirait un site sécuritaire pour expérimenter cette technologie, en plus de répondre à un besoin important de mobilité.

La Ville de Montréal a défini les technologies propres, le transport et la mobilité comme étant des secteurs porteurs de sa Stratégie de développement économique lors de son dévoilement au printemps 2018. Ce projet contribuerait sans aucun doute à atteindre les objectifs fixés dans le cadre de cette stratégie.

Recommandation 4 : Innover dans les options de mobilité au sein même du PJD pour faciliter et améliorer les déplacements entre les attractions.

3. Pour une offre commerciale bonifiée

L'offre commerciale du parc Jean-Drapeau est limitée et peu attrayante pour un touriste ou une famille qui cherche à y passer la journée. Y remédier consolidera le rôle du PJD comme lieu de divertissement et contribuera à en faire une destination recherchée.

Envisager une offre hôtelière

Les plus grands casinos du monde sont tous annexés à d'importants hôtels. La présente consultation n'aborde pas la question du rôle et des services offerts par le Casino de Montréal. Il serait toutefois judicieux de considérer la construction d'un hôtel adjacent au Casino. Un hôtel érigé sur ce site unique contribuerait à en faire un lieu de prestige pour un séjour à Montréal, et les nombreux événements se déroulant au parc – du Grand Prix du Canada aux différents festivals de musique – lui assureraient un flux de clientèle régulier.

Pour permettre au PJD de remplir pleinement le rôle qu'il est appelé à jouer dans les prochaines années, il faut réfléchir à une plus grande flexibilité de ses usages et de ses actifs. Il y a moyen de développer une offre hôtelière tout en protégeant l'intégrité du parc. En adoptant une vision axée davantage sur le divertissement, la présence d'une offre hôtelière consoliderait le statut du parc et assurerait un achalandage régulier.

Recommandation 5 : Considérer le développement d'une offre hôtelière au parc Jean-Drapeau.

Aménager des aires de restauration

L'amphithéâtre naturel de 65 000 places qui sera bientôt inauguré sur l'île Sainte-Hélène comptera sur plusieurs kiosques alimentaires pendant les grands événements, et le restaurant Hélène-de-Champlain est appelé à reprendre du service pour une offre gastronomique plus relevée. Entre ces deux extrêmes, l'offre alimentaire au PJD est toutefois inexistante.

Si le PJD doit faire partie des lieux recherchés par les touristes, il doit également l'être par les Montréalais. À l'heure actuelle, les visiteurs qui souhaitent passer la journée au parc sans y transporter une glacière

⁵ Bruno Bisson, *Une navette sans conducteur à l'essai pour un an à Candiac*, La Presse, 11 août 2018 [En ligne : <http://www.lapresse.ca/actualites/201808/10/01-5192696-une-navette-sans-conducteur-a-lessai-pour-un-an-a-candiac.php>]

⁶ *Une première au Canada : deux navettes électriques autonomes en opération au Parc olympique* [En ligne : <https://parcolympique.qc.ca/nouvelles/2018/09/les-navettes-electriques-autonomes-de-retour-au-parc-olympique/>]

doivent retourner sur l'île de Montréal pour prendre un repas. Les Montréalais comme les touristes doivent avoir envie de passer la soirée au PJD et de profiter de sa vue imprenable sur la ville. Pour que le parc devienne un lieu où les visiteurs souhaiteront flâner pendant plusieurs heures, il faudra développer une offre de restauration. Celle-ci pourrait mettre en vitrine des produits frais et préparés à partir d'aliments locaux, qui valorisent le savoir-faire culinaire de Montréal, reconnu ici comme à l'international.

Recommandation 6 : Développer une offre de restauration au PJD qui valoriserait le savoir-faire de Montréal en alimentation locale et en gastronomie.

Stimuler le calendrier hivernal

L'achalandage du parc Jean-Drapeau est majoritairement généré par des activités estivales.⁷ Évidemment, La Ronde, le Grand Prix et les festivals de musique sont de grands générateurs de déplacements au parc, mais tant l'offre que la demande subissent une forte diminution en hiver. Il s'agit là d'une problématique importante pour le parc, surtout quand l'objectif est d'en faire un endroit recherché avec une offre commerciale de qualité à l'année.

La saison hivernale pose certains défis évidents : les touristes sont moins nombreux et les rigueurs de l'hiver sont très présentes sur ce territoire directement exposé aux vents. Pour pallier ces défis, il faut faire en sorte que le site propose des activités d'intérêt pour les Montréalais et les touristes et que les installations sur place ainsi que l'offre culinaire soient pensées aussi en fonction des besoins des visiteurs hivernaux : lieux à l'abri des intempéries permettant de se réchauffer, repas et boissons chauds, etc. À cet égard, la Fête des neiges représente un modèle éprouvé qui doit servir de référence pour maximiser le potentiel hivernal du site.

Recommandation 7 : Bonifier l'offre d'animation hivernale et aménager des lieux conçus pour accueillir des événements sur une base annuelle.

4. Du financement et une gouvernance efficace

La SPJD fait face à un déficit de maintien estimé à 30 M\$ et à un important enjeu de financement. On doit s'attarder à son financement et à sa gouvernance.

Explorer de nouveaux modèles d'affaires

Le financement du PJD repose actuellement sur les subventions accordées par la Ville de Montréal et les revenus autonomes générés par des investissements majeurs dans le cadre d'événements et par des frais de location. Les espaces de stationnement contribuent à 12 % des revenus. Or, selon la SPJD, la présence de la voiture atteint un point de saturation sur les îles.

En se basant sur ces chiffres, la SPJD doit explorer de nouveaux modèles d'affaires afin d'accroître ses revenus et d'en diversifier les sources. Un exemple de moyen simple à implanter serait de permettre à la SPJD de faire commanditer les appellations de ses lieux, comme le font déjà certaines universités. Une offre commerciale de qualité pourrait aussi générer des revenus additionnels.

Une autre avenue pourrait être de développer des projets visant à bonifier l'offre de service ou d'événements en collaboration avec des partenaires pour partager les coûts et les risques. Des ajouts à la programmation ou de nouveaux services, comme une bonification de la navette maritime, pourraient se faire sous la responsabilité du parc, mais avec la collaboration de ces nouveaux partenaires.

⁷ 68 % des activités du parc sont estivales, selon l'État des lieux du parc Jean-Drapeau préparé dans le cadre des consultations publiques et préparation du plan directeur de développement et d'aménagement du parc Jean-Drapeau 2018-2028.

La SPJD a pour ambition de maintenir une expérience de l'utilisateur de haute qualité et, pour ce faire, de nouveaux partenariats liés à de nouveaux revenus seront essentiels dans le futur.

Recommandation 8 : Explorer de nouveaux modèles d'affaires de façon à accroître et à diversifier les revenus de la SPJD.

Instaurer une gouvernance efficace

Pour aller de l'avant avec ses projets, le PJD devra compter sur la collaboration de ses partenaires ainsi que sur la confiance des élus et du public. L'intégrité et la transparence sont fondamentales à l'atteinte de ces objectifs. Des mécanismes devront aussi être mis en place pour s'assurer que le déploiement d'une offre de services commerciaux de qualité bénéficie d'un haut niveau d'acceptabilité sociale.

Le nouveau plan directeur et la présente consultation marquent un tournant pour hausser l'efficacité de tous les échelons de la gouvernance. La participation de tous les acteurs du PJD sera essentielle au développement de ces bonnes pratiques.

Recommandation 9 : Développer une structure de gouvernance qui favorise l'ouverture, la transparence et la collaboration avec les parties prenantes et les citoyens.

Conclusion

Le parc Jean-Drapeau doit consolider son statut de terrain de jeu de la métropole. Le PJD est d'abord et avant tout un lieu de divertissement et c'est autour de cette vision que le développement futur du parc doit se faire. Les amis du parc, les défenseurs du patrimoine et le milieu des affaires doivent se doter de mécanismes qui permettent à la fois la préservation du volet naturel du parc et de son patrimoine et la réalisation de projets rentables qui justifient l'investissement privé.

Il faut développer un lieu qui saura séduire les Montréalais avec ses événements d'envergure, sa facilité d'accès et ses installations attrayantes. Et parce que le parc sera un lieu prisé des Montréalais, il deviendra un lieu encore plus recherché par les touristes. La vastitude du PJD – 268 hectares – offre de nombreuses possibilités permettant de miser sur une polyvalence d'usages et sur des activités d'envergures variées.

À travers toutes ces attractions, le volet sportif du parc (bassin olympique, complexe aquatique) passe un peu inaperçu. Ces installations sont uniques à Montréal et desservent bon nombre de sportifs, mais demandent des mises à niveau fréquentes pour se conformer aux normes internationales.

Le PJD est un lieu très stratégique pour la ville de Montréal. Très peu d'endroits dans la métropole offrent un aussi beau terrain d'essai pour concrétiser des engagements pris par la Ville dans ses politiques des dernières années, notamment en matière de culture, de développement durable, de patrimoine, de données ouvertes, d'activité physique et de mobilité.

En plus de devenir le véritable terrain de jeu de Montréal, le PJD peut aussi être un laboratoire optimal pour expérimenter des technologies innovantes, de nouveaux modèles d'affaires ou des stratégies structurantes.

Synthèse des recommandations

Recommandation 1 : Centrer la vocation du parc Jean-Drapeau sur une vision axée sur le divertissement pour en faire le terrain de jeu de la métropole.

Recommandation 2 : Poursuivre une stratégie de renforcement des événements culturels internationaux qui ont lieu au PJD et miser sur les infrastructures récemment construites.

Recommandation 3 : Faciliter l'accessibilité au parc Jean-Drapeau en bonifiant l'offre de transport collectif pour les déplacements vers et depuis le parc.

Recommandation 4 : Innover dans les options de mobilité au sein même du PJD pour faciliter et améliorer les déplacements entre les attractions.

Recommandation 5 : Considérer le développement d'une offre hôtelière au parc Jean-Drapeau.

Recommandation 6 : Développer une offre de restauration au PJD qui valoriserait le savoir-faire de Montréal en alimentation locale et en gastronomie.

Recommandation 7 : Bonifier l'offre d'animation hivernale et aménager des lieux conçus pour accueillir des événements sur une base annuelle.

Recommandation 8 : Explorer de nouveaux modèles d'affaires de façon à accroître et à diversifier les revenus de la SPJD.

Recommandation 9 : Développer une structure de gouvernance qui favorise l'ouverture, la transparence et la collaboration avec les parties prenantes et les citoyens.